

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

**Lettres identiques datées du 1^{er} 2022, adressées au Secrétaire
général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État
de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La situation en Palestine occupée s'aggrave en raison de l'intensification de la répression et des attaques menées contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante.

Toutes ces actions constituent de graves violations du droit et vont à l'encontre des nombreux appels internationaux à mettre un terme à ces politiques illégales d'Israël et à tout faire pour éviter d'attiser les tensions et de provoquer les sensibilités religieuses en ce début de Ramadan, mois sacré pour les musulmans, et à l'approche de la fête juive de Pessah et de la fête chrétienne de Pâques.

L'escalade des actions meurtrières et destructrices d'Israël rien qu'au cours des trois premiers mois de 2022 montre clairement ses véritables intentions : consolider son occupation coloniale illégale et son régime d'apartheid. Israël agit au vu et au su de la communauté internationale, confiant dans le fait qu'il n'aura pas à subir les conséquences de ses crimes. La dynamique actuelle est dangereuse et doit être stoppée d'urgence et avec le plus grand sérieux, car Israël prouve chaque jour que s'il n'est pas tenu de rendre des comptes, il continuera de tuer, de mutiler et de déplacer quotidiennement des Palestiniens, et de détruire toute perspective d'une paix juste et pérenne.

À cet égard, je vous informe des faits récents suivants :

Les forces d'occupation israéliennes ont lancé hier un raid militaire punitif sur le camp de Jénine, tuant deux Palestiniens et blessant 14 autres civils. Les vidéos du raid montrent Yazeed al-Saadi, 23 ans, abattu par les forces d'occupation israéliennes qui l'ont encerclé alors qu'il gisait au sol, immobile. Yazeed s'est vidé de son sang après avoir reçu une balle derrière la tête alors que les forces d'occupation israéliennes empêchaient des médecins de lui porter secours.



Quelques instants plus tard, Sanad Abu Attiyeh, 16 ans, s'est approché de Yazeed pour lui porter assistance et a été tué par les forces d'occupation israéliennes qui ont tiré à balles réelles sur l'adolescent. Selon Defense for Children International-Palestine, Sanad a été tué sur le coup après avoir reçu une balle dans la poitrine, qui est ressortie par le dos. Les forces d'occupation israéliennes ont empêché les médecins d'accéder aux deux victimes, ne permettant aux ambulances d'arriver sur les lieux qu'après leur décès, en violation grave du droit international humanitaire.

Sanad est le cinquième enfant palestinien tué par les forces d'occupation israéliennes depuis le début de l'année. Il s'agit d'une nouvelle victime de l'utilisation systématique par Israël de la force létale contre des civils palestiniens dans des circonstances assimilables à des exécutions extrajudiciaires ou volontaires. En outre, Yazeed et Sanad ont tous deux été rapidement enterrés, de peur que leurs corps soient saisis et enlevés à leurs familles, une politique sadique couramment appliquée par les forces d'occupation israéliennes après le meurtre de Palestiniens.

Aujourd'hui, un autre Palestinien a été tué par balle par les forces d'occupation israéliennes à Al-Khalil (Hébron). Ahmad al-Atrash, 29 ans, participait à une manifestation hebdomadaire contre l'occupation israélienne lorsqu'il a été abattu d'une balle dans la tête par des soldats israéliens. Le meurtre d'Ahmad montre une fois de plus combien l'emploi de la force létale est banalisé et encouragé au sein des forces d'occupation israéliennes, sachant que les 24 Palestiniens qui ont été tués par celles-ci depuis le début de 2022, parmi lesquels figurent plusieurs enfants, ont été visés par des tirs directs à la tête ou à la poitrine, exposant le mépris flagrant de l'occupant pour la vie.

Malgré les tentatives d'Israël de justifier ces meurtres en invoquant le prétexte de la légitime défense, il ne peut y avoir absolument aucune justification morale ou juridique au meurtre d'enfants par des soldats anxieux et lourdement armés. Le massacre systématique d'enfants palestiniens par Israël devrait rappeler à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, que les enfants sont protégés par la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et d'autres dispositions du droit international, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, les affirmations répétées selon lesquelles les soldats israéliens « se défendent » ne doivent pas faire oublier qu'ils sont là pour imposer une occupation, illégalement et par la force, sans aucun droit souverain d'être là où ils se trouvent, et sans avoir non plus le droit de se défendre en tant que combattants contre les civils dont ils occupent le territoire et qu'ils brutalisent, y compris des enfants.

Israël poursuit également ses attaques contre les installations civiles et humanitaires. Lors du raid sur Jénine, les forces d'occupation israéliennes ont tiré des grenades lacrymogènes sur un hôpital, menaçant la vie de patients vulnérables. Les unités de soins intensifs et les salles équipées de couveuses pour les nouveau-nés prématurés étaient remplies de fumée de gaz lacrymogène, obligeant le personnel infirmier à déplacer les bébés dans des salles sous-équipées.

Quelques heures après le raid, Nidal Jaafra, âgé de 30 ans, a été abattu à Bethléem par un colon israélien lors d'une attaque présumée. Le meurtre de Nidal est survenu quelques heures après que le Premier Ministre israélien a appelé les Israéliens à s'armer, encourageant de fait le meurtre de Palestiniens par des soldats et des colons israéliens.

Sous ce même prétexte et avec le même soutien, les colons israéliens continuent de sévir dans les villes et les villages palestiniens, terrorisant les résidents, faisant des victimes et endommageant des cultures et des propriétés. Au cours de la période récente, des attaques à grande échelle, coordonnées par des foules de colons

israéliens, ont eu lieu dans de nombreuses régions. Hier encore, des convois de bus se sont élancés à l'initiative de groupes de colons armés. À leur bord se trouvaient des armes, des couteaux, de l'essence et d'autres objets destinés à causer des dommages aux Palestiniens. Ces convois, escortés par les forces d'occupation israéliennes en pleine nuit, sont à l'origine de dizaines d'attaques de colons près de Naplouse et de Salfit.

Dans le village de Loubban el-Charqiyé, près de Naplouse, des bandes de colons armés ont déraciné près de 170 oliviers, lancé des pierres sur les maisons et les fenêtres, et brûlé des véhicules qu'ils avaient aspergés d'essence. Dans le village de Marda, près de Salfit, les habitants sont chaque jour victimes de la terreur imposée par les colons, qui brisent des fenêtres situées à proximité de lits d'enfants et brûlent des véhicules appartenant à des familles ordinaires. Dans le village de Qariyout, les colons ont installé des dizaines de caravanes sur des terres palestiniennes privées dans le but d'établir un avant-poste entre les colonies illégales d'« Eli » et de « Shilo ». Les deux colonies ont été construites sur des terres palestiniennes volées aux villages voisins. Aujourd'hui, Qariyout est encerclé par trois colonies israéliennes illégales, dont les populations de colons sont notoirement connues pour leurs provocations, leur violence et leurs actes de terrorisme.

Ces attaques, coordonnées entre les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes, sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus étendues. Elles visent à consolider l'occupation coloniale et le régime d'apartheid d'Israël. Comme le souligne le groupe israélien de défense des droits humains B'Tselem « Israël profite de la violence des colons, qui a progressivement dépossédé les Palestiniens d'une part croissante de la Cisjordanie et ouvert ainsi la voie à une prise de contrôle des terres et des ressources par l'État. » C'est la méthode utilisée par Israël pour parvenir à ses fins, à savoir, comme l'a très justement formulé B'Tselem, « maîtriser l'espace géographiquement et démographiquement » afin d'asseoir son contrôle sur tout le pays et d'y instaurer la « suprématie juive ».

À cet égard, hier, le politicien israélien extrémiste Itamar Ben-Gvir, un kahaniste connu pour ses opinions racistes et pour avoir encouragé le déplacement massif de Palestiniens à Jérusalem, est entré de force dans la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Entouré de plus d'une dizaine de membres des forces armées et d'un groupe de colons, Ben-Gvir a harcelé les fidèles et juré de s'introduire de nouveau dans la mosquée pendant le Ramadan, dans le but délibéré d'attiser les tensions religieuses près des lieux saints de Jérusalem. Nous devons ici avertir que des incursions de colons israéliens à Haram el-Charif sont prévues pendant le Ramadan et que des politiciens d'extrême droite appellent les colons à déclencher des affrontements avec les fidèles et les résidents palestiniens de la vieille ville.

Le Conseil de sécurité doit exiger la fin de toutes ces provocations et violations auxquelles se livrent Israël, Puissance occupante, et ses colons extrémistes. Il doit également exiger le respect par Israël du droit international et de ses résolutions, et réaffirmer le plein respect du statu quo historique et juridique à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Nous rappelons une fois de plus qu'Israël, en tant que Puissance occupante, n'a aucun droit de souveraineté sur Jérusalem-Est occupée, y compris la vieille ville et ses lieux saints, indépendamment de toute déclaration unilatérale ou de la prétendue « Loi fondamentale ».

Au vu de ces évolutions inquiétantes et de la réalité qui prévaut sur le terrain, à savoir une occupation coloniale illégale et un régime d'apartheid, nous réitérons notre appel permanent à une action internationale destinée à faire respecter le droit, y compris des mesures visant à amener Israël à répondre de ses crimes et à assurer la protection du peuple palestinien qui se trouve sous son occupation et sa domination.

Les appels répétés aux « parties pour qu'elles reprennent les négociations » qui font fi de ces réalités, notamment du fait qu'Israël a expressément rejeté les négociations et nié les droits des Palestiniens et le statut d'État de la Palestine, sont au mieux fallacieux, au pire destructeurs. Seule une action sérieuse et collective, conforme au droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, permettrait de corriger cette réalité odieuse et mettre fin à cette injustice de longue date et aux cycles sans fin de violence et de souffrance qu'elle entraîne.

Il est temps de cesser de couvrir cette occupation illégale, et il est temps pour la communauté internationale de faire appliquer les obligations qui découlent de cette réalité. Il est temps que tous les États et organisations agissent de manière responsable et amènent Israël à répondre de ses actes. Il est temps de prendre des mesures concrètes de décolonisation et de démantèlement de ce régime d'apartheid flagrant. Au-delà des mots et des appels, ces actions tangibles contribueraient à mettre fin à cette occupation illégale et à parvenir à une solution juste à la question de Palestine qui garantisse les droits du peuple palestinien, notamment à l'autodétermination, à la liberté et au retour.

Appeler à des négociations sans par ailleurs faire le strict minimum pour faire appliquer la loi ne permettra jamais de changer les choses. Ces dernières décennies ont montré sans ambiguïté que sans pression de la communauté internationale et sans un coût imposé par celle-ci, Israël ne changera jamais ses habitudes et ne respectera jamais le droit international. Au contraire, il poursuivra, sans hésitation ni remords, ses politiques d'occupation illégale et d'apartheid, privant une nation entière de ses droits et de sa patrie, bafouant le droit international et faisant obstacle à la paix et à la sécurité.

L'application sélective du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et les résolutions des Nations Unies, est indéfendable. Il est temps de cesser d'exempter Israël de son obligation de respect de la loi et des conséquences de ses violations constantes. Il est temps que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, agisse de manière cohérente et responsable pour protéger tous les civils, faire respecter l'état de droit et les droits humains, et préserver la paix et la sécurité internationales dans toutes les situations, y compris en Palestine.

La présente lettre fait suite aux 746 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 16 mars 2022 ([A/ES-10/893-S/2022/199](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**